

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 175 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions: la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde; la défense et la promotion des ONG; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale; et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD

Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la C2A regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale :

ActionAid France – Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AgriSud, Agter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, Gret, Iram, ISF Agrista, MADERA, Max Havelaar, Oxfam France, Réseau foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Terre et Humanisme, UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation telles que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation (C2A):

Carline Mainenti, AVSF
Email: c.mainenti@avsf.org
Site web: www.coordinations.ud.org

Cette note a été rédigée par Laurent Levard (Gret) avec les contributions de Carline Mainenti (AVSF), Emilien Capdepon (CCFD - Terre Solidaire) et Guillaume Compain (Oxfam France).









Porté au sein de la C2A et avec le soutien financier de l'Agence française de développement. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.



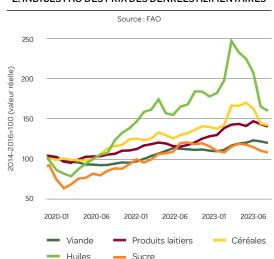
INTRODUCTION

La guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022 a été suivie par une brusque flambée des prix agricoles et alimentaires mondiaux qui s'est vite propagée à la plupart des marchés nationaux. Les cours mondiaux ont atteint des records historiques. l'indice des prix alimentaires de la FAO a atteint un niveau supérieur de 20 % au pic de juin 2008¹. La flambée a surtout concerné le blé, le maïs et les oléagineux. Elle est intervenue dans un contexte de forte croissance des prix mondiaux depuis 2020. Ainsi, si l'indice des prix alimentaires a progressé de 20 % dans les quatre semaines suivant l'invasion de l'Ukraine, la hausse préalable intervenue entre la mi-2020 et la veille de la guerre avait déjà été de 50 %. Les cours mondiaux tendent à baisser depuis le mois de juin 2022. En août, ils étaient en moyenne revenus au niveau atteint à la veille du déclenchement de la guerre (voir figures nº 1 et 2). Cependant, la hausse brutale des coûts de production devrait se traduire par un maintien des prix agricoles à un prix élevé lors de la campagne 2023. Elle pourrait aussi entrainer dans de nombreux pays une réduction des utilisations d'intrants et donc une baisse de rendements de la campagne agricole à venir. La baisse de la production agricole pourrait à son tour générer de nouvelles hausses de prix.

1. INDICE FAO DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

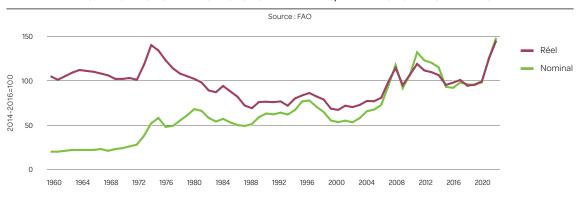
2. INDICES FAO DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES





Ces mouvements conjoncturels doivent être resitués dans le cadre des évolutions de plus long terme. Deux éléments méritent être retenus concernant les prix agricoles et alimentaires mondiaux des quinze dernières années : d'une part, en termes réels, ils se sont globalement situés au niveau élevé du début des années 1970 après trois décennies de baisse tendancielle (1975-1985) puis de stagnation (1985-2005), d'autre part, leur volatilité n'a jamais été aussi marquée (voir figure n° 3).

3. INDICE FAO DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES, EN TERMES NOMINAUX ET RÉELS



^{1.} Les chiffres de cette note relatifs aux indices de prix, aux volumes de production et aux stocks sont issus des statistiques de la FAO, www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/fr/, www.fao.org/worldfoodsituation/csdb/fr/

LES FACTEURS DÉCLENCHEURS DE LA HAUSSE DES PRIX

Si les évolutions de prix des différentes matières premières agricoles sont souvent concordantes, il existe aussi des évolutions spécifiques à chacune d'entre elles. De même, si les évolutions observées sur les divers marchés nationaux sont souvent parallèles, il existe de nombreuses particularités nationales. Les pays en conflit, ceux dont l'agriculture est soumise à des évènements climatiques extrêmes et ceux qui sont très dépendants du marché mondial apparaissent ainsi beaucoup plus vulnérables à la volatilité des prix mondiaux. Les pays, comme l'Inde, largement autosuffisants et qui mettent en œuvre des politiques de régulation de leurs marchés intérieurs apparaissent à l'inverse davantage protégés des phénomènes de forte volatilité.

D'une façon générale, si la volatilité des prix agricoles sur les marchés mondiaux à proprement parler est en partie liée à des variations conjoncturelles de l'offre et de la demande dans les grandes régions exportatrices et importatrices, elle résulte également de deux facteurs essentiels :

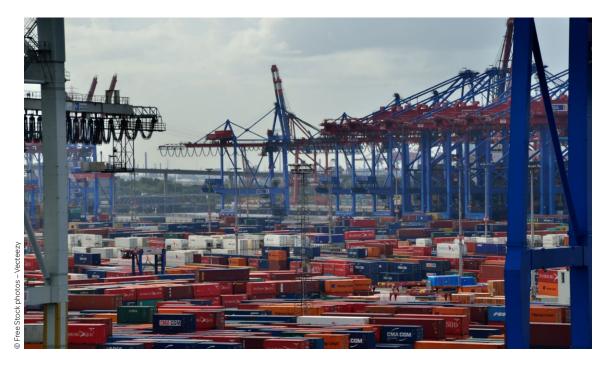
- d'une part, l'évolution du prix de l'énergie. En effet, celui-ci influe sur les coûts de production et notamment les engrais de synthèse et de transport des produits agricoles. De plus, les agrocarburants constituant un substitut du pétrole, leur prix est indexé sur le cours des hydrocarbures. Compte tenu du poids des agrocarburants dans les utilisations de produits agricoles (notamment, 10 % des céréales produites dans le monde), leurs prix se répercutent à leur tour sur les prix agricoles²;
- d'autre part, la spéculation sur les marchés, dans un contexte où les fonds spéculatifs ont massivement investi les marchés financiers agricoles depuis le début du XXI° siècle et où quatre firmes de négoce en position d'oligopole (Archer Daniels Midland, De Bunge, Cargill et Louis Dreyfus, nommées les « ABCD ») contrôlent 70 % à 90 % des volumes échangés sur les marchés physiques³. Ces firmes combinent spéculations sur les marchés physiques et sur les marchés financiers.



2. Eric Toussaint et Omar Aziki, La crise alimentaire internationale et les propositions pour en sortir, 5 septembre 2022, site du CADTM, www.cadtm.org/La-crise-alimentaire-internationale-et-les-propositions-pour-en-sortir

3. Voir notamment

- le rapport de Harald Schumann pour Foodwatch *Les spéculateurs de la faim*, 2011 www.foodwatch.org/uploads/media/rapport_de_foodwatch_speculateurs_ de_la_faim_2011.pdf
- l'article de Thomas Braunschweig Halte à la spéculation débridée sur les denrées alimentaires, qui analyse comment les acteurs commerciaux mettent à profit les informations qu'ils détiennent sur les marchés physiques pour spéculer sur les marchés financiers (La Vie Economique plateforme de politique économique 3-4/2015 https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2015/03/halte-a-la-speculation-debridee-sur-les-denrees-alimentaires/)
- l'étude de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui met en évidence qu'au minimum 35 % des positions détenues par des acteurs commerciaux sur le marché à terme parisien (MATIF) du blé correspondent non pas à des activités de couverture, mais à de la spéculation financières : Analyse des données de position MIF 2 sur les dérivés de matières premières : Qui sont les acteurs et quel est leur poids sur le segment MATIF des dérivés agricoles, juillet 2022, www.amf-france. org/sites/default/files/private/2022-07/Analyse%20des%20donn%C3%A9es%20MIF2%20sur%20les%20d%C3%A9riv%C3%A9s%20de%20mati%C3%A8res%20 premi%C3%A8res_0.pdf
- le rapport de Marc Cohen et al. pour Oxfam, Cartes sur table, dix mythes à déconstruire sur les causes de la crise alimentaire mondiale, septembre 2022, www.oxfam. org/en/research/cartes-sur-table



La croissance des prix agricoles mondiaux depuis la mi 2020 jusqu'au déclenchement de la guerre en Ukraine s'explique principalement par le doublement du prix du pétrole et par la hausse de la demande de la Chine, laquelle a connu une période de forte croissance suite à la crise du Covid et une phase de reconstitution de son cheptel porcin qui avait été décimé par la peste porcine.

Les grands négociants de matières premières agricoles ont réalisé des bénéfices records grâce à la flambée des prix.

Concernant la flambée de février-mars 2022, elle résulte essentiellement de phénomènes de spéculation sur les marchés physiques et financiers. Les grands négociants de matières premières agricoles ont réalisé des bénéfices records grâce à la flambée des prix⁴. Concernant la spéculation financière, mentionnons par exemple que deux des principaux fonds négociés en bourse (FNB) agricoles ont reçu en investissements nets 1,2 milliard de dollars, contre 197 millions de dollars seulement pour l'ensemble de l'année 2021⁵.

D'autre part, le volume quotidien des transactions du FNB Teucrium Wheat Fund (WEAT) a été multiplié par 100 entre janvier et début mars et s'est maintenu tout au long des mois de mars et d'avril à des niveaux environ dix fois supérieurs aux volumes quotidiens moyens d'avant-guerre⁶. Sachant que l'Ukraine et la Russie représentent respectivement 30 %, 20 % et 80 % des exportations mondiales de blé, de maïs et de tournesol, cette spéculation a été rendue possible par la crainte de certains opérateurs et de pays fortement dépendants de ces importations de faire face à une pénurie de produits. En effet, les premiers mois du conflit furent marqués par le blocage des ports ukrainiens, la quasi-interruption des exportations ukrainiennes et le ralentissement des exportations russes, générant des ruptures momentanées d'approvisionnement⁷.

^{4.} Marc Cohen, et al., op. cit.

^{5.} Ludo Hekman et al., The Hunger profiteers, Lighthouse Reports, 6 mai 2022, www.lighthousereports.nl/investigation/the-hunger-profiteers/

^{6.} IPES Food, A nouveau en eaux troubles – Comment l'incapacité à réformer les systèmes alimentaires a permis à la guerre en Ukraine de déclencher une troisième crise mondiale des prix alimentaires en 15 ans, et comment éviter la prochaine, https://ipes-food.org/_img/upload/files/RapportSpecialUkraine.pdf

^{7.} FAO, The state of food security and nutrition in the world 2022, www.fao.org/3/cc0639en/online/sofi-2022/food-security-nutrition-indicators.html

2 LES CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE DES PRIX

Le cumul de la hausse prolongée des prix alimentaires depuis 2000 et de la flambée de l'année 2022 s'est traduit par une crise alimentaire dans les pays fortement dépendants des marchés mondiaux⁸. Cette crise est accentuée par la vulnérabilité accrue des classes populaires suite aux conséquences du Covid, ainsi que dans les pays en conflit et dans ceux faisant face à des évènements climatiques extrêmes. Divers pays du Sahel, comme le Soudan et le Burkina Faso, cumulent actuellement ces différents facteurs de crise. Selon la FAO, le nombre de personnes souffrant de la faim était estimé à jusqu'à 828 millions (hypothèse haute) en 2021, en hausse constante depuis 2019, après une décennie de stagnation autour de 590 millions. La FAO a par ailleurs estimé que la guerre en Ukraine pourrait se traduire par un accroissement supplémentaire de 8 à 13 millions de personnes souffrant de la faim⁹. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) estime quant-à-lui que cet accroissement pourrait s'élever à 57 millions de personnes¹⁰.

ANALYSES ERRONÉES ET FAUSSES SOLUTIONS

À l'heure où les fausses solutions à la crise alimentaire réapparaissent, il est essentiel de souligner qu'en aucun cas la hausse des prix n'est imputable à un déficit de production ou à une pénurie globale, que ce soit dans la période préalable ou dans celle postérieure au conflit ukrainien. La production agricole mondiale a continué à progresser tout au long de la période et les niveaux des stocks mondiaux se sont maintenus à des niveaux à peu près constants (voir figure n° 4). Le volume des stocks mondiaux de céréales en fin de campagne représentait ainsi 30,5 % des utilisations annuelles pour la campagne 2021/22, niveau comparable à la moyenne des trois années précédentes (30,2 %), même si une légère baisse (29,5 %) est prévue pour 2022/2023. C'est essentiellement l'inégale répartition des ressources productives, des revenus et des disponibilités alimentaires qui explique l'existence de l'insécurité alimentaire et de la faim, alors même qu'une partie importante de la production agricole primaire est gaspillée ou détournée des usages alimentaires sous forme d'agrocarburants. Une part importante de la production agricole mondiale de céréales et d'oléagineux est par ailleurs destinée aux systèmes d'élevages intensifs.

4. CÉRÉALES MONDE: PRODUCTION, UTILISATIONS, STOCKS



- 8. Voir par exemple le rapport de Greenpeace, CCFD-Terre solidaire, ACF, la FNH, Les Amis de la Terre France et la FNAB, Agriculture, alimentation et guerre en Ukraine : un décryptage en 11 questions, mai 2022, https://ccfd-terresolidaire.org/agriculture-alimentation-et-guerre-en-ukraine-en-11-questions/
- $9.\ FAO,\ The\ state\ of\ food\ security\ and\ nutrition\ in\ the\ world\ 2022,\ www.fao.org/3/cc0639en/online/sofi-2022/food-security-nutrition-indicators.html$
- 10. PAM, Projected increase in acute food insecurity due to war in Ukraine, mars 2022, https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000138155/download/

COMBATTRE LA VOLATILITÉ DES PRIX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES SUR LES MARCHÉS NATIONAUX



Comme celles des années 2007/08 et 2010/11, la flambée des prix de l'année 2022 rappelle la nécessité d'apporter des réponses à la volatilité des prix sur les marchés nationaux et mondiaux¹¹. Il s'agit non seulement de protéger les consommateurs urbains des flambées de prix, mais aussi les familles agricoles des chutes de prix. En effet, la volatilité des prix pénalise le revenu des agriculteurs et agricultrices, car les conséquences des chutes de prix (décapitalisation, nécessité de recourir à des prêts usuriers, etc.) ne sont jamais compensées par les effets positifs des années de prix élevé. De plus, la volatilité des prix constitue un frein au développement des investissements, et donc de la production agricole, les agriculteurs et agricultrices réduisant au maximum les prises de risques. Au-delà de la volatilité, l'enjeu est également de leur garantir des prix suffisamment rémunérateurs dans un contexte où le travail agricole tend à être structurellement sous-rémunéré¹² et où la pauvreté et l'insécurité alimentaire concernent principalement les populations rurales¹³.

C'est en réduisant progressivement leur dépendance au marché mondial et donc en développant leurs productions alimentaires et en reterritorialisant leurs systèmes alimentaires que les pays peuvent, à terme, diminuer le plus sûrement leur vulnérabilité par rapport à la volatilité des cours mondiaux. Ceci implique notamment d'offrir aux agriculteurs et aux agricultrices des prix suffisamment rémunérateurs et stables pour qu'ils puissent être en mesure de développer leur production. Dans le même temps, il convient pour les pays fortement importateurs ou exportateurs de se donner les moyens d'éviter les phénomènes de transmission des flambées de prix mondiaux sur leur propre marché.

Protection commerciale et politiques de stockage

De tels objectifs impliquent de disposer d'outils de protection commerciale et de régulation des exportations suffisamment flexibles, et notamment, pour ce qui est des importations, de mécanismes de prélèvements variables, avec une plus forte protection lorsque les prix mondiaux chutent et une protection moindre ou nulle en cas de flambée des prix¹⁴. Ce type d'outil a prouvé son efficacité en Europe entre les années 1960 et 1990.

^{11.} Voir notamment le rapport du Groupe d'experts de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (HLPE) élaboré dans le cadre du Comité pour la sécurité alimentaire (CSA) suite aux flambées de prix : Volatilité des prix et sécurité alimentaire, juillet 2011, www.fao.org/publications/card/fr/c/a70bff44-c0ad-599c-a1b0-f6ea5a7acb58

^{12.} Voir par exemple l'ouvrage collectif Les exclusions paysannes : quels impacts sur le marché international du travail ?, Conférences et séminaires n°12, AFD, décembre 2014, www.afd.fr/fr/ressources/les-exclusions-paysannes-quels-impacts-sur-le-marche-international-du-travail

^{13.} Voir notamment les statistiques de la Banque Mondiale sur la pauvreté (www.banquemondiale.org/fr/topic/poverty/overview) et l'étude de Cornelia F.A. van Wesenbeeck (Amsterdam Centre for World Food Studies, VU University) Distinguer sécurité alimentaire urbaine et rurale en Afrique de l'Ouest, Notes ouestafricaines n°15, Club du Sahel et OCDE, mai 2018

^{14.} Voir par exemple la tribune de Ibrahima Coulibaly, Amadou Hamadoum Dicko, Assalama Dawalack Sidi et Laurent Levard, Garantir la sécurité alimentaire en protégeant le marché ouest-africain face aux importations à bas prix, Le Monde Afrique, 3 mai 2022, www.lemonde.fr/afrique/article/2022/05/03/garantir-la-securite-alimentaire-en-protegeant-le-marche-ouest-africain-face-aux-importations-a-bas-prix_6124630_3212.html

En complément, des politiques de stockage (stockage public et privé, y compris chez les agriculteurs) apparaissent nécessaires, que ce soit pour faire face à des situations d'urgence (stocks d'urgence), pour réguler les marchés au cours du temps (stocks régulateurs) ou pour garantir la distribution d'aliments à certains groupes de population vulnérables dans le cadre de politiques sociales ciblées 15. Il ne s'agit alors pas seulement pour les pays de se protéger de la vulnérabilité de la volatilité des prix mondiaux mais aussi de faire face aux risques de volatilité liés à des facteurs internes (irrégularité de la production agricole) 16.

Bien souvent, le cadre régional apparait comme le plus pertinent pour mener à bien ces politiques, de façon à pouvoir s'appuyer sur les complémentarités internes à la région (complémentarités structurelles mais aussi conjoncturelles en cas d'accident climatique dans l'un des pays) et à mutualiser les stocks. Les initiatives de stocks régionaux de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest et de l'ASEAN en Asie du Sud-Est, qui mériteraient d'être renforcées, constituent des exemples prometteurs¹⁷.

Par ailleurs, c'est en soutenant prioritairement l'agriculture paysanne, et non pas les projets d'agri-business, que les pays du Sud peuvent être en mesure de limiter l'exode rural, l'expansion de la pauvreté dans les villes, les conflits internes et la dépendance alimentaire structurelle vis-à-vis des marchés mondiaux. C'est également en soutenant la transformation agroécologique des modes de production que les pays peuvent limiter les risques liés à une dépendance aux marchés mondiaux de l'énergie et des engrais, également très volatiles¹⁸.

La protection des populations les plus pauvres face aux risques générés par la volatilité des prix alimentaires implique la mise en place, le renforcement et l'élargissement des systèmes nationaux de protection sociale universelle. Des financements supplémentaires sont indispensables pour que chaque pays puisse a minima instaurer les socles de protection sociale (selon la recommandation 202 de l'OIT), en particulier en ce qui concerne la sécurité des revenus pour les femmes, y compris celles travaillant dans l'économie informelle. La création d'un nouveau mécanisme de financement, sous la forme d'un Fonds mondial de protection sociale, contribuerait à la mise en place de systèmes de protection sociale dans les pays les plus pauvres¹⁹.

Une condition : la révision des règles du commerce international

La mise en œuvre de telles politiques implique une remise en cause des règles du libre-échange décidées dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les règles de l'OMC n'autorisent notamment pas la mise en place de systèmes de prélèvements variables, les droits de douane fixes étant les seuls autorisés, et souvent à des niveaux trop faibles pour garantir une protection efficace des productions nationales. Les règles de l'OMC ne permettent pas non plus la mise en œuvre de nouvelles politiques basées sur des stocks régulateurs visant à protéger à la fois les agriculteurs et les consommateurs. L'accord de Bali de 2013 a abouti à un compromis, notamment entre les Etats-Unis et l'Inde, cette dernière étant autorisée, dans l'attente d'un accord définitif, à poursuivre sa politique de régulation. Cependant, aucun pays ne peut mettre en place des politiques nouvelles reposant sur les mêmes principes²⁰.

Une remise en cause des accords de libre-échange (ALE) est également nécessaire. Ces accords visent à l'élimination de toute protection commerciale et s'inscrivent clairement en opposition aux stratégies de protection et de reterritorialisation des systèmes alimentaires.

^{15.} Voir notamment le rapport de la FAO Public food stockholding - A review of policies and practices, 2021, www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1449713/

^{16.} Concernant les différents facteurs de vulnérabilité, voir notamment l'ouvrage de Franck Galtier avec la collaboration de Bruno Vindel, Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement, AFD, septembre 2012, www.afd.fr/fr/ressources/gerer-linstabilite-des-prix-alimentaires-dans-les-pays-en-developpement-une-analyse-critique-des-strategies-et-des-instruments

^{17.} FAO, 2021, op. cit.

^{18.} Voir par exemple la tribune coordonnée par Philippe Collin et Frédéric Apollin pour AVSF et le Groupe Initiatives, Guerre en Ukraine et crise alimentaire : De l'urgence de renforcer la souveraineté alimentaire des pays partout dans le monde, avril 2022, www.avsf.org/public/posts/2688/ukraine_securite_alimentaire_avsf-gi_220422.pdf

^{19.} Voir notamment IPES Food, À nouveau en eaux troubles – Comment l'incapacité à réformer les systèmes alimentaires a permis à la guerre en Ukraine de déclencher une troisième crise mondiale des prix alimentaires en 15 ans, et comment éviter la prochaine, https://lipes-food.org/_img/upload/files/RapportSpecialUkraine.pdf

^{20.} Voir l'analyse de Jacques Berthelot, Bilan et perspectives de l'Accord agricole de la 9è conférence ministérielle de l'OMC à Bali du 3 au 7 décembre 2013, site du CADTM, 22 décembre 2013, www.cadtm.org/Bilan-et-perspectives-de-l-Accord

LUTTER CONTRE LA VOLATILITÉ DES PRIX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

En parallèle, la lutte contre la volatilité des prix agricoles et alimentaires sur les marchés mondiaux est indispensable pour protéger les pays structurellement déficitaires et qui risquent de le rester pour longtemps, notamment les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Un dispositif de stocks régulateurs mondiaux

Une plus grande transparence des stocks pourrait contribuer à réduire la volatilité des prix. Cependant, c'est surtout l'existence de stocks régulateurs suffisamment importants et mobilisables à des prix raisonnables en cas de risques de flambées de prix qui constituerait un moyen efficace de casser la spéculation sur les prix. Un accord international, ou à défaut des engagements unilatéraux, par exemple de l'Union européenne, pourrait garantir que les pays exportateurs et les acteurs du négoce maintiennent en permanence un certain niveau de stocks, équivalent à un certain nombre de mois de volumes exportés ou traités. En cas de crise, et sur décision concertée des États, ces stocks seraient mis à disposition des pays les plus menacés, à un prix strictement encadré.

Ceci signifie que, en cas de mesure de restriction des exportations mise en place par un pays, les stocks associés à ce dispositif global de régulation des marchés ne seraient pas concernés. Dès maintenant, il importe également que les mesures de restriction des exportations, qui répondent en règle générale à des objectifs légitimes de protection de la sécurité alimentaire de la population, ne portent pas sur les exportations destinées au Programme Alimentaire Mondial (PAM).



Pexels – Todd Trapani

En finir avec la spéculation financière

La lutte contre la spéculation sur les marchés financiers agricoles constitue un autre élément essentiel de lutte contre la volatilité des prix mondiaux. Nous avons mentionné que la flambée de février-mars 2022 était largement liée à un afflux massif de fonds spéculatifs ayant misé sur la hausse des cours et ayant de ce fait contribué à la générer. Cette nouvelle flambée a démontré à quel point les mesures prises par les Etats-Unis et l'Union européenne suite aux crises de 2007/2008 et 2010/2011 pour établir des limites de position sur les marchés à terme ont été insuffisantes. C'est la spéculation financière sur les biens alimentaires en tant que telle qu'il conviendrait d'interdire.

Cependant, le bon fonctionnement des marchés à terme nécessite, en complément des opérateurs cherchant à couvrir leurs opérations sur le marché physique, la présence minimale d'acteurs se consacrant exclusivement à la spéculation. Il importerait donc de convenir d'une « limite de position agrégée » restreignant la part globale des positions détenues sur les marchés à terme agricoles par l'ensemble des acteurs spéculatifs (y compris firmes de négoce se consacrant en plus de leurs activités de couverture à de la spéculation financière). Avant la ruée des fonds financiers sur les marchés à terme agricoles dans les années 2000, ceux-ci fonctionnaient correctement avec pas plus de 20 % à 30 % des positions détenues à des fins de spéculation financière, alors que cette proportion est aujourd'hui de 65 % sur le marché à terme français du blé (MATIF)²¹ et de plus de 80 % aux Etats-Unis. Des restrictions supplémentaires, y compris des interdictions, concernant les fonds indiciels et les fonds issus de l'épargne populaire (fonds de retraite, etc.) et de donations (fondations) devraient être envisagées²².

L'aberration des soutiens publics aux agrocarburants de première génération

La fin de l'ensemble des soutiens publics aux agrocarburants de première génération, qui entrent en concurrence directe avec les utilisations alimentaires, et à la production agricole leur étant destinée répondrait non seulement à un objectif de sécurité alimentaire mondiale et de lutte contre la déforestation et les changements climatiques, mais également à un objectif de lutte contre la volatilité des prix. En effet, nous avons mentionné que l'importante part de la production agricole mondiale destinée à la production d'agrocarburants se traduisait par la transmission de la volatilité du prix de l'énergie au marché des produits agricoles.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE : LE RÔLE DU CSA

Il importe que l'ensemble des questions liées à la sécurité alimentaire mondiale et notamment à la lutte contre la volatilité des prix agricoles puisse être traitée dans l'instance légitime que constitue le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), institution des Nations unies où les organisations de la société civile ont le droit de parole²³, et non dans des forums annexes rassemblant les États les plus puissants ou encore dans des forums où les multinationales de l'agro-business sont en mesure d'influencer les discussions. Le risque est en effet grand que, comme on a pu l'observer après la flambée des prix de 2007/2008, la crise alimentaire ne serve de prétexte aux entreprises multinationales de pousser les États à la fuite en avant dans le modèle productiviste à coup d'intrants chimiques, de dépenses énergétiques et d'OGM, alors que ce modèle mène l'Humanité à une impasse et à un effondrement écologique.

^{21.} AMF, op. cit.

^{22.} Voir notamment le rapport de Harald Schumann, op. cit.

^{23.} En 2011, suite à la publication du rapport du HLPE, le CSA avait validé un certain nombre de recommandations pour lutter contre la volatilité des prix agricoles et alimentaires, https://cfs-products.ifad.org/documents/75908/77963/a-av038e.pdf/cffa8779-7eb3-4cd2-68aa-e2b9200d98e8#page=1



Rassembler et agir pour la Solidarité internationale

14, passage Dubail 75010 Paris Tél.: +33 1 44 72 93 72 www.coordinationsud.org